



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Direction départementale  
de la cohésion sociale**  
Pôle Politique de la ville et Egalité des chances  
Bureau Politique de la ville

Nanterre, le **02 MARS 2016**

Dossier suivi par :  
Caroline GOUJU  
Tél. : 01.40.97.45.89  
Courriel :  
[caroline.gouju@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:caroline.gouju@hauts-de-seine.gouv.fr)

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez présenter un dossier de demande de financement au titre de la médiation socioculturelle, pour l'année 2016, je vous invite à adresser votre demande de subvention, dûment complétée, **avant le 15 avril 2016**, à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine :

**DDCS 92**  
**A l'attention de Caroline GOUJU**  
**Bureau Politique de la ville**  
**Centre administratif départemental**  
**167-177 avenue Joliot Curie**  
**92 013 Nanterre cedex**

Votre dossier devra impérativement être constitué des pièces suivantes :

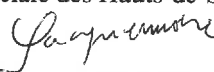
1. Le dossier CERFA de demande de subvention transmis ci-joint ;
2. Le compte-rendu de l'action subventionnée en 2015
3. Les statuts de l'association
4. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association
5. Un Relevé Identité Bancaire
6. Les comptes approuvés du dernier exercice clos
7. Les rapports du commissaire aux comptes pour les associations (qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou plus de 153 000 € de subventions)
8. Le rapport d'activité 2015

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés à l'attention de :  
**Madame Caroline GOUJU**, chargée de mission Intégration et Médiation Sociale.

La date limite de réception des dossiers est fixée  
**au 15 avril 2016 inclus**  
(cachet de la poste faisant foi)  
**Aucun dossier transmis après cette date ne pourra être étudié**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale de la  
Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine

  
Christine JACQUEMOIRE